



Service de coordination des  
publications électroniques  
de données juridiques

Office fédéral de la justice  
Office du DFJP  
Berne

# copiur 2.04

[www.copiur.admin.ch](http://www.copiur.admin.ch)

Décembre 2004



Urs Paul Holenstein  
Chef de Copiur

## Editorial

*Si nous voulons que nos documents restent utilisables, il faut les archiver de manière professionnelle. Jusqu'ici, l'archivage concernait avant tout les documents imprimés, mais dernièrement, un nombre croissant de concepts d'archivage pour les documents numériques ont été développés et ont fait l'objet de discussions, comme lors de la sixième édition des Journées d'informatique juridique (cf. rapport en page 2).*

*Une nouvelle exigence est par ailleurs souvent formulée: celle de pouvoir accéder aux archives papier 24 heures sur 24, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. C'est en réponse à cette attente que les Archives fédérales suisses ont lancé le projet «Publications officielles numérisées de 1848 à nos jours», dont le premier volet a vu le jour: il s'agit de la numérisation de la Feuille fédérale depuis 1848 (cf. article ci-contre). À partir de l'an prochain, un nouveau catalogue en ligne permettra en outre de faire des recherches par internet dans les répertoires des fonds des Archives fédérales.*

*L'archivage et la disponibilité à long terme des données juridiques existantes méritent également attention en ce qui concerne les divers sites Internet publiant la jurisprudence des commissions fédérales de recours, dont le futur Tribunal administratif fédéral prendra la relève (voir page 4).*

## Toute la Feuille fédérale désormais en ligne

**Les collaborateurs de l'administration fédérale ont depuis peu accès à la version électronique de la Feuille fédérale pour la période allant de 1848 à 1999. A partir du 1er janvier 2005, la Feuille fédérale sera accessible gratuitement à tous les internautes.**

En proposant ce nouveau service, les Archives fédérales répondent à une attente maintes fois exprimée au sein de l'administration fédérale et des milieux intéressés. Les collaborateurs des administrations publiques, les étudiants en droit, en sciences politiques ou en histoire, les politiques, les personnes travaillant dans les médias, entre autres, auront sous peu accès à la Feuille fédérale 24 heures sur 24 et ce, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Les messages et les arrêtés fédéraux, tous les actes législatifs du Conseil fédéral, mais aussi les procès-verbaux succincts des séances de l'Assemblée fédérale jusqu'en 1929 pourront dès lors faire l'objet d'une recherche en ligne. Cette nouvelle source d'informations en ligne a été mise sur pied par les Archives fédérales dans le cadre du projet «Publications officielles numérisées de 1848 à nos jours», mené en collaboration avec l'OFCL et le CID de 2002 à 2004. L'application a été mise au point par la société Convera, sise à Wil (SG).

### Les citations en quelques clics – en allemand et en français

Dans une première étape, à présent terminée, les Feuilles fédérales de la période allant de 1848 à 1999 ont été numérisées, en commençant par les plus récentes; leur traitement par un logiciel ROC (Reconnaissance Optique de Caractères) a permis d'obtenir, en allemand et en français, des unités de texte logiques. L'application créée par Convera permet de faire des recherches par date, par thème ou en plein texte. La recherche plein texte permet de limiter la recherche à des types de textes spécifiques, par exemple aux annonces ou aux arrêtés fédéraux. Les résultats sont affichés selon leur pertinence. La vue de détail affiche un texte dans lequel les élé-

ments de recherche sont mis en évidence. Les pages du document affiché, par exemple l'arrêté fédéral du 19 décembre 1986 concernant le projet RAIL 2000, peuvent être consultées en format pdf. Un fac-similé du document complet peut être consulté en format pdf ou téléchargé; on peut également copier des extraits de texte. Citer la Feuille fédérale ne pose plus de problème, c'est l'affaire de quelques clics de souris.

### Une offre numérique complète

La numérisation de la Feuille fédérale fait partie d'un projet de numérisation de plus grande envergure des Archives fédérales. Ce projet porte, entre autres, sur des introductions thématiques au nouveau guide des fonds. Il comprend également un guide thématique en ligne, informant les internautes sur les documents qu'ils trouveront aux Archives fédérales ou dans d'autres archives, musées ou bibliothèques et sur la manière



de procéder. Les introductions thématiques permettent aux internautes intéressés par l'histoire de se familiariser avec des sujets qui ont marqué l'histoire récente de la Suisse. Grâce à un nouveau catalogue en ligne, les répertoires des fonds des Archives fédérales pourront, eux aussi, être interrogés en ligne à partir de 2005. Pour consulter les documents, les chercheurs devront toutefois toujours se rendre à la salle de lecture des Archives fédérales, qui est actuellement en cours de rénovation. Il est en outre prévu que les Feuilles fédérales des années 2000 à 2003, pour le moment sauvegardées sur le site internet de la Chancellerie fédérale, soient versées dans la nouvelle application en 2005. Par contre, la numérisation a posteriori d'autres publications officielles de la Confédération doit être repoussée, en raison du programme d'économie de la Confédération, à moins que les Archives fédérales ne trouvent des partenaires pour financer d'autres projets; le savoir-faire est là et la plate-forme technique a fait ses preuves.

**Adresse Internet:** <http://www.bundesarchiv.ch>  
(à partir de janvier 2005)

Gisela Hürlimann ([gisela.huerlimann@bar.admin.ch](mailto:gisela.huerlimann@bar.admin.ch))  
et Guido Koller ([guido.koller@bar.admin.ch](mailto:guido.koller@bar.admin.ch))  
Archives fédérales, Section communication

Adresse Intranet: <http://www.ads.bar.admin.ch/ADS/showHome.do>

## Journées d'informatique juridique 2004

**L'échange de documents numériques avec l'administration et les tribunaux: potentiel et limites, tel était le thème de la sixième édition des Journées d'informatique juridique, qui a eu lieu le 26 octobre 2004 à Berne. L'Office fédéral de la justice, l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique et l'Université de Berne ont organisé l'événement.**

Les potentiels de l'échange de documents numériques ont été illustrés principalement par l'exemple de la Finlande, où il est possible d'introduire des actions judiciaires par documents numériques. Pour ce faire, un portail unique a été créé et les codes de procédure civile et pénale ont été unifiés. En raison de l'échec de l'introduction de la signature électronique en Finlande et par simplicité pour les justiciables, la Finlande a renoncé à l'exigence de la signature électronique lors de la communication avec les tribunaux. Le pragmatisme a payé; la Finlande n'a pas connu de fraudes à ce jour.

Les limites de l'échange de documents numériques semblent principalement être liées à la signature électronique et à l'archivage.

La signature électronique permet de façon fiable d'identifier une suite de 0 et de 1, ce qui ne veut pas dire que leur interprétation est unique: la même suite peut constituer un texte, une image, etc. L'interprétation conforme requiert ainsi le protocole de tout le processus de signature. En outre, la signature électronique permet d'associer une signature avec une clé, et non avec la personne signataire. Il est ainsi important de laisser aux juges un pouvoir d'appréciation et de ne pas – comme l'a critiqué un conférencier d'Allemagne en se référant à la législation de son pays – les lier à la validité d'une signature électronique.

L'archivage de documents numériques est évidemment un point central pour leur utilisation ultérieure. Or, un document numérique est tributaire de l'obsolescence des équipements logiciels et matériels. Ainsi, l'archivage d'un document requiert soit l'archivage parallèle des équipements, soit une mise à jour régulière. Mais le propre de la signature électronique est de détecter tout changement et de devenir invalide en pareil cas... ce qui oblige à documenter exhaustivement l'intégralité du processus de création et de préservation.

Après la rencontre, les exposés des intervenants ont, pour la première fois, été mis à la disposition des participants dans un numéro spécial de la revue Jusletter, première revue juridique en ligne de Suisse. Le numéro spécial a été publié le 8 novembre 2004 en format électronique. Les contributions et les présentations faites durant les ateliers peuvent être téléchargées depuis la page d'accueil des Journées d'informatique juridique.

La date de la septième édition des Journées d'informatique juridique a d'ores et déjà été fixée: elle se déroulera une nouvelle fois à l'Hôtel du gouvernement, à Berne, le mardi 25 octobre 2005.

**Adresse Internet:** <http://www.informatiquejuridique.ch>

## Les plates-formes Internet de Stämpfli: la transformation réussie de produits imprimés qui ont fait leurs preuves

**Au cours des 30 derniers mois, Stämpfli Editions SA a mis en place son offre en ligne de façon rapide et rationnelle et se présente désormais sur le réseau avec 10 plates-formes commerciales.**

L'entreprise mise avec pragmatisme sur les points forts du programme d'édition imprimée. Les produits en ligne sont conçus en tant que compléments et extensions des produits imprimés et, en ce qui concerne le service, la présentation et le contenu, ils sont calqués sur leur pendant imprimé.

L'objectif n'est pas de créer une plate-forme d'information unique, dans le sens d'une solution one-stop, mais une gamme multiple, mise en réseau de manière intelligente et axée sur les divers besoins d'information des utilisateurs.

Dans le prolongement cohérent de la stratégie Print Plus, la maison d'édition propose des prix globaux attrayants pour la combinaison d'un produit imprimé et d'un produit en ligne et s'appuie, ce faisant, sur un modèle de prix fixe juste et transparent.

### 7 revues juridiques: séparément ...

Toutes les revues juridiques qui paraissent aux éditions Stämpfli SA disposent de leur propre plate-forme en ligne (fampra.recht.ch, medialex.recht.ch, recht.recht.ch, szk.recht.ch, szs.recht.ch, zstrr.recht.ch, zbjv.recht.ch). Près de 50% des personnes abonnées à une revue ont opté pour la combinaison imprimé plus produit en ligne.

Les fonctionnalités de base de toutes les revues en ligne englobent les archives électroniques des différents numéros parus dès 2000, des outils pratiques pour une recherche juridique ciblée ainsi que des liens vers le texte complet des citations des ATF et du RS.

Un newsdesk permet aux revues medialex et FamPra.ch de répondre au besoin croissant d'informations actuelles dans les domaines de la jurisprudence, de la législation, des séminaires et colloques spécialisés.

### ... ou ensemble

Pour les utilisateurs qui ont besoin d'informations juridiques étoffées, dans les universités, les administrations fédérales et cantonales, ou pour les bibliothèques des cabinets, Stämpfli met à disposition les archives des sept revues, sous forme de paquet, à l'adresse zeitschriften.recht.ch.

Les facultés des sciences juridiques des Universités de Berne, Lucerne, Fribourg et Saint-Gall – en collaboration avec Stämpfli – permettent à leurs étudiants d'accéder gratuitement à ce groupe de revues.

### Le portail de recherche sur le droit suisse du travail

Par le biais de la plate-forme de recherche arbeitsrecht.recht.ch, les éditions Stämpfli ouvrent leur importante littérature en matière de droit du travail à la recherche en ligne.

Grâce à des fonctions de recherche efficaces, il est possible d'entreprendre sans difficulté des recherches dans les trois Berner Kommentar sur le droit du travail, dans la mise à jour annuelle contenant les décisions pilotes au niveau cantonal et fédéral ainsi que dans les archives complètes du Jahrbuch zum Schweizerischen Arbeitsrecht JAR (depuis 1980) et l'ArbR, l'organe de communication officiel de l'Institut für schweizerisches Arbeitsrecht (dès 1983).

### Des thèses en accès direct via téléchargement PDF

Depuis 2002, les thèses parues aux éditions Stämpfli dans les sept collections «Abhandlungen zum schweizerischen Recht», «Berner Bankrechtliche Abhandlungen», «Berner Beiträge zum Steuer und Wirtschaftsrecht», «Collection de l'institut de droit de la santé», «Schriften zum Medien- und Immaterialgüterrecht», «Schriften zum Schweizerischen Arbeitsrecht» et «Münchener Schriften zum Europäischen und Internationalen Kartellrecht», peuvent être acquises en ligne et téléchargées dans leur intégralité ou par chapitre sous forme de fichiers PDF.



### Mises à jour des collections de manuels en ligne

Un nombre croissant d'auteurs de manuels qui publient dans les collections «Stämpfli juristische Lehrbücher» et «Précis de droit» se servent des plates-formes sjl.recht.ch et pds.recht.ch pour actualiser régulièrement leurs manuels et mettre à la disposition des personnes intéressées, en particulier des étudiants, des mises à jour régulières, à télécharger gratuitement dans le format PDF.

### La prochaine étape: une plate-forme sur le droit de la famille

Stämpfli développe continuellement son éventail de produits et optimise sans cesse la fonctionnalité des sites existants. Le lancement du portail de recherche sur le droit de la famille, à l'adresse familienrecht.recht.ch, ainsi que celui de la base de données «Schweizerische Rechtsbibliographie», à l'adresse srb.recht.ch, sont déjà fixés pour 2005.

**Adresse Internet:** <http://www.zeitschriften.recht.ch>

Jean-Michel Schaffner  
Stämpfli Editions SA, Product Manager eProduits

## Coupon

Je désire recevoir régulièrement et gratuitement

«www.copiur.admin.ch»

en français

en allemand

en italien

Remarques:

---



---



---



---



---



---



---



---

VEUILLEZ ECRIRE EN MAJUSCULES

Entreprise: \_\_\_\_\_

M./Mme: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

A retourner à :  
l'Office fédéral de la justice, Copiur, Bundesrain 20, 3003 Berne  
Fax 031 322 37 46

## Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.  
Il paraît au moins 2 fois par an.

Office fédéral de la Justice  
Service de coordination des publications électroniques  
de données juridiques (Copiur), Bundesrain 20, 3003 Berne

Ardita.DrizaMaurer@bj.admin.ch  
031 323 51 59  
UrsPaul.Holenstein@bj.admin.ch  
031 323 53 36  
Caterina.Castelli@bj.admin.ch  
031 323 52 88

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent  
que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Copiur, Archives fédérales, Stämpfli Editions SA et Service lin-  
guistique de l'Office fédéral de la justice

ISSN: 1424-7011

## La JAAC évolue

**Le 31 août 2004, la Chancellerie fédérale a organisé un colloque consacré à la Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération (JAAC).**

Des praticiens du droit émanant du parlement, du monde judiciaire et du monde académique y ont discuté, avec un large public, leurs attentes à l'égard de cette publication. Le nouveau moteur de recherche de la JAAC a ensuite été présenté.

Il ressort des débats que les grands défis de l'avenir sont les suivants:

### 1. Information rapide – gestion du savoir juridique

La pratique juridique des autorités fédérales doit être publiée rapidement sur Internet. Les spécialistes d'un domaine doivent avoir un accès immédiat à toutes les nouvelles informations et un bon moteur de recherche. Cependant, pour maîtriser les flots d'information, la plupart des utilisateurs ont en outre besoin d'une sélection des contenus essentiels et d'outils de recherche intelligents (répertoire alphabétique et systématique, condensés trilingues).



### 2. Pratique administrative et principe de la transparence

Après la mise en place du Tribunal administratif fédéral (TAF), la publication de la pratique purement administrative continuera, sous l'empire du principe de la transparence, à requérir un traitement intellectuel des informations par un organe central. Cela concerne en particulier aussi les actes administratifs non contentieux.

### 3. Archivage et disponibilité des données juridiques sur Internet

Suivant leurs méthodes de travail, les utilisateurs préfèrent la version «papier» ou celle en ligne. La première peut durablement être consultée en bibliothèque. Les informations juridiques publiées uniquement sur la Toile ne doivent pas en être retirées sans autre. Cela s'applique notamment aux précédents publiés sur les sites des commissions de recours quand le TAF prendra la relève de ces autorités.

Le compte-rendu complet du colloque (en allemand) est disponible sur jaac-online.

**Adresse Internet:** [http://www.vpb.admin.ch/infos/intern/Tagungsbericht\\_2004.html](http://www.vpb.admin.ch/infos/intern/Tagungsbericht_2004.html)

Jacqueline Junge-Zürcher et Barbara Riedi  
Service JAAC de la Chancellerie fédérale